



La CNAF et la FEPEM renouvellent leur partenariat pour renforcer l'accueil individuel des jeunes enfants

Dans la perspective du Service public de la Petite enfance, la Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem) et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) s'engagent dans les trois prochaines années à renforcer l'accueil individuel des jeunes enfants et accompagner les parents employeurs. Signée ce mercredi 31 janvier par Sigried Debruyne, co-Présidente de la Fepem, Pierre-Olivier Ruchenstain, directeur général exécutif, avec Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf et Nicolas Grivel, le directeur général, la convention poursuit un partenariat établi en 2017.

Avec pour ambitions communes l'information des familles employeuses et le développement de l'accueil individuel du jeune enfant, la Fepem et la Cnaf poursuivent cet engagement avec plusieurs objectifs :

- Favoriser l'information et les relations entre les Caisses d'allocations familiales et les délégations régionales de la Fepem, membres de droit des comités départementaux de service aux familles, notamment au titre de futures conventions ;
- Soutenir les animateurs de relais petite enfance (RPE) dans leur mission d'information et d'accompagnement des familles, concernant les deux modes d'accueil individuel ;
- Diffuser auprès des parents ou futurs parents employeurs une information fiable et actualisée sur le cadre de l'accueil individuel et proposer en cas de besoin des solutions d'accompagnement sur le rôle et la fonction d'employeur ;
- Renforcer la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile par la promotion de l'offre de formation de la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (formation continue et certificats de qualification professionnelle).

Sigried Debruyne, présidente statutaire de la Négociation et Dialogue social : « *Je me félicite du renouvellement de ce partenariat entre la Fepem et la Cnaf. Dans le cadre du service public de la petite enfance, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile contribue ainsi largement à l'attractivité de l'accueil individuel, qui est aujourd'hui majoritairement choisi par nos concitoyens.* »

Pierre-Olivier Ruchenstain, Directeur général exécutif : « *Avec ce partenariat avec la Cnaf, nous confirmons le rôle de la Fepem comme contributrice des politiques publiques de la petite enfance, tant au niveau national qu'au plus proche des Français dans les territoires. Dans le respect de la liberté de choix des parents, il est nécessaire de permettre aux familles d'accéder à une pluralité de modes d'accueils.* »



Fepem

Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf : *« 757 000 jeunes enfants sont aujourd'hui confiés à un assistant maternel ou un garde d'enfant à domicile. Cependant, des tensions entre offre et demande subsistent. Développer une offre d'accueil individuel accessible et de qualité sur tout le territoire, pour répondre aux besoins des familles, est une priorité pour notre branche. Accompagner les professionnels et susciter les vocations en est une autre. Je me réjouis donc de ce partenariat avec la FEPEM ».*

Nicolas Grivel, Directeur général de la Cnaf : *« Dans la perspective du service public de la petite enfance, l'enjeu sera également d'accompagner les parents à appréhender les évolutions du complément de mode de garde (Cmg) dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale, ainsi que la mise en place de l'avance immédiate du crédit d'impôt. »*

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles. En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Plus d'infos sur caf.fr

La FEPEM porte et promeut le modèle des emplois à domicile entre particuliers.

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

Plus d'informations sur www.fepem.fr et sur www.franceemploiadomicile.fr